Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Famille /dece sur ma mere et question familiale

Par Visiteur

Bonjour, j'aie un fils de 39ans, qui a su qu'une personne de ma famille etait decede , mais cette personne qui est ma mere et qui vient de decede , ma faites promette de pas avertir mon fils aine , qui n'a pas donnee de ses nouvelles depuis l'age de 20ans, et il c'est jamais interresser a sa grand mere, moi ce fils m'avait pas parler depuis 2003, aujourd'hui il c'est que quelqu'un de famille est decede , il me menaces par couriers internet, de m'envoyer des papiers officiels , pour savoir qui est decede ,pour savoir si il n'y aurais pas un heritage! ma question est a t'il le droit de le faire ? faut il que je lui dise?? ce qui serait contre la volontee de ma mere!et que peut il m'arrive merci

---
Par Visiteur

Bonjour Madame

ma question est a t'il le droit de le faire ? faut il que je lui dise?? ce qui serait contre la volontee de ma mere!et que peut il m'arrive
Est ce que votre mère a fait un testament?
Si tel n'est pas le cas, votre fils n'a droit a aucune part sur l'héritage de votre mère puisque vous êtes encore en vie. De ce fait vous n'êtes pas contrainte de le prévenir de l'ouverture de la succession.

Cordialement

Par Visiteur

Merci, de m'avoir repondu! j'hesiterais pas a prendre un avocat, si je reçois des menaces par ecris meme si c'est mon fils! si d'autres questions , je ne manquerais pas de vous contacter.
cordailement

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.
Je tiens à préciser que si le testament de votre maman prévoit une part pour votre fils vous serez dans l'obligation de le prévenir.

Bien cordialement